

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 15 octobre 2020

Date de convocation
09/10/2020

Nombre de Membres :

En exercice : 20
Présents : 15
Ayant donné procuration : 1
Absents excusés : 3
Absents : 1

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le QUINZE du mois d'OCTOBRE, à 16h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. ABATE, BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, FREYBURGER (sauf aux points 1,3 et 8), HEISER, MATELIC, MEIGNEL, MULLER (sauf au point 1), NOBILE, QUEUNIEZ, ROVIERO, SADOCCO et WILLAUME

Membre absent ayant donné procuration : M. MUNIER à M. MATELIC

Absents excusés : Mme ROUSSEAU et Mme ROMILLY, M. FREYBURGER (aux points 1, 3 et 8), M. MULLER (au point 1) et M. TURCK

Absent non excusé : M. OCTAVE

Le Président ouvre la séance, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 2020-33 - BUDGET 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget 2020, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

Délibération n° 2020-34- SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – REHABILITATION DU BATIMENT « ENERGIE » EN VUE D'Y AMENAGER UN « UN TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT » (POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) - TRAVAUX – ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'aménagement d'un « Tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat » (Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets) sur le site des Portes de l'Orne Amont :

Entreprise	EPFL (€ HT)	SMEAPO (€ HT)	Total (€ HT)
Lot n° 2 (Gros-œuvre)			
MULTIBAT (Base)	326 414 ,56 €	427 792,68 €	754 207,24 €
MULTIBAT (T01B)	83 975,58 €	-5 728,70 €	78 246,88 €
MULTIBAT (TOTAL)	410 390,14 €	422 063,98 €	832 454,12 €
Lot n° 3 (Structure métallique)			
Ets RIEU & Cie (Base)	161 179,67 €	98 595,51 €	259 775,18 €
Ets RIEU & Cie (T01B)	-27 347,63 €	-2 050,51 €	-29 398,14 €
Ets RIEU & Cie (Total)	133 832,04 €	96 545,00 €	230 377,04 €
Lot n° 4 (Couverture – Etanchéité – Bardage)			
ZILLHARDT	145 750,00 €	51 000,00 €	196 750,00 €
Lot n° 5 (Menuiserie Aluminium – Acier – Verrières - Serrurerie)			
LEFEVRE	289 425,51 €	654 009,17 €	943 434,68 €
Lot n° 6 (Façades)			
PRO FACADE	233 215,00 €	62 410,00 €	295 625,00 €
Lot n° 7 (Plâtrerie – Faux-plafonds – Menuiseries intérieures - Agencement)			
FORTUNE	0,00 €	363 000,00 €	363 000,00 €
Lot n° 8 (Revêtement de sols - Peinture)			
AL RENOV (Base)	0,00 €	186 600,00 €	186 600,00 €
T01A	0,00 €	14 301,00 €	14 301,00 €
T02	0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
T03	0,00 €	15 062,00 €	15 062,00 €
AL RENOV (TOTAL)	0,00 €	217 263,00 €	217 263,00 €
Lot n° 9 (Génie climatique – Installations sanitaires)			
LORRY	0,00 €	1 020 358,84 €	1 020 358,84 €
Lot n° 10 (Electricité courants forts – courants faibles)			
INEO	0,00 €	406 900,00 €	406 900,00 €
Lot n° 11 (Appareil élévateur)			
AMS	0,00 €	22 643,00 €	22 643,00 €
Total (Base)	1 155 984,74 €	3 293 309,20 €	4 449 293,94 €
Total (T01A et B+T02+T03)	1 212 612,69 €	3 316 192,99 €	4 528 805,68 €

- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

Délibération n° 2020-35- CONVENTION DE VEILLE ACTIVE ET DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE PASSEE ENTRE LA CCPOM ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE – PASSATION D'UN AVENANT PERMETTANT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMÉNAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE D'ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE INITIAL.

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un avenant à la convention de veille active et de maîtrise foncière passée entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne afin de permettre au Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne d'élargir le périmètre initial à de nouvelles emprises limitrophes nécessaires à la réalisation des projets d'aménagements prévus par le Syndicat Mixte,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Délibération n° 2020-36 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA MAISON DU PROJET, DU POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DE L'AGRAFE PAYSAGERE.

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter le devis présenté par le « GIE Omega » fixant la participation financière due par le Syndicat à 273 555,60 € T.T.C. pour :
 - o D'une part, les travaux de renforcement du réseau électrique qui sont actuellement en cours de réalisation,
 - o D'autre part, pour l'alimentation de la Maison du Projet, du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets et de l'Agrafe paysagère,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents y afférent.

Délibération n° 2020-37 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – MISE EN SOUTERRAIN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DE L'USINE – GENIE CIVIL – ACCEPTATION DU DEVIS PRESENTE PAR LE « GIE OMEGA »

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter le devis d'un montant de 69 257,10 € H.T. présenté par le « GIE Omega » pour les travaux de mise en souterrain de l'éclairage public de la Rue de l'Usine à Rombas,
- Et AUTORISE le Président à signer le bon de commande à passer à cet effet.

Délibération n° 2020-38 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – REALISATION D'ETUDES ET DE DEMONSTRATION DE PHYTOMANAGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE (IUT DE THIONVILLE-YUTZ ET LABORATOIRE SOL ET ENVIRONNEMENT (MODIFICATION)).

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME sa délibération en date du 2 mars 2020 par laquelle il a décidé :
 - o De confier à l'IUT de Thionville – Yutz et au Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine la réalisation d'études et de démonstration de phytomanagement par Miscanthus sur un terrain d'environ un demi-hectare situé sur le site des « Portes de l'Orne Amont »,
 - o De fixer à 200 000 € (sur 4 ans) le montant de la participation financière à verser à l'IUT de Thionville – Yutz et au Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine pour mener à bien ce projet,
 - o De mettre à disposition de l'IUT de Thionville – Yutz et du Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet,
 - o Et d'autoriser le Président à signer la convention à passer à cet effet avec l'IUT de Thionville – Yutz et le Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine.

- PRÉCISE que la participation financière précitée sera versée sous forme de subvention dans les conditions prévues initialement,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Délibération n° 2020-39 - AMENAGEMENT DU SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » –
MISSION DE PRÉSERVATION ET DE FAVORISATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE MOSELLE (LPO) –
DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION FINANCIERE.**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant de la participation financière à verser à la Ligue de Protection des Oiseaux de Moselle à 4 000,00 € pour la mission de préservation de l'avifaune et de la biodiversité sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- AUTORISE le Président à verser cette participation financière sous forme de subvention.

**Délibération n° 2020-40 - ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A L'EPFL – MAISON DU
PROJET**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine du terrain situé sur la commune d'Amnéville, cadastré section 14 n° 117 d'une surface de 78 a 53 ca,
- FIXE le prix total de cette cession à 44 536,20 € T.T.C.,
- Et AUTORISE le Président à signer l'ensemble de documents relatifs à cette acquisition.

**Délibération n° 2020-41 - MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE
« PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT »**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME sa volonté de mettre en place, avec l'État, un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- PROPOSE d'associer à la signature de ce contrat : Les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Société « ArcelorMittal » en sa qualité de propriétaire d'une partie du foncier et le futur aménageur du site,
- Et DÉLÈGUE le Président de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle le pouvoir de signer ce contrat et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2020-42 - CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à la création d'un emploi de Directeur territorial à temps non complet.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020, prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Rombas, le 28 octobre 2020



Le Président

Lionel FOURNIER